

DECRET N° 83-40 du 7 février 1983

Portant nomination de Lieutenants des
Forces Armées Populaires du Bénin au
grade de Capitaine, au titre de l'année
1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance N° 77-14 du 25 mars 1977, portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU la LOI N° 81-014 du 10 octobre 1981, portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU le Décret N° 83-36 du 7 février 1983 portant inscription au tableau d'avancement, au titre de l'année 1982, d'Officiers des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- SUR Proposition du Ministre de la Défense Nationale ;
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 2 février 1983,

DECRETE :

Article 1er.- Les Lieutenants des Forces Armées Populaires du Bénin dont les noms suivent sont nommés au grade de Capitaine, à titre normal et pour compter des dates ci-après :

- I - 1er janvier 1982 :
- Lieutenant Touré SOUAIBOU ;
 - Lieutenant Tossou Paul FIFATIN,

.../...

II - 1er avril 1982 :

- Lieutenant Gaston HOUNKPE ;
- Lieutenant Cossi Robert GOUYIDJI.

III - 1er juillet 1982 :

- Lieutenant Jean N'TCHA ;
- Lieutenant Pancrace BRATHIER.

IV - 1er octobre 1982 :

- Lieutenant Rigobert COMLAN ;
- Lieutenant Espérant NOUTAI.

Article 2.- Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 7 février 1983

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre des Finances absent,
Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique,

Armand MONTEIRO

Ampliations : PR 8 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 MDN-MF 8 AUTRES
MINISTERES 20 SGG 4 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DB-DCF-DSDV-TRESOR-
DI 20 EMGFAP-EMFDN-EMFSP 30 DSI 8 DCCT-Gde Chanc. 2 CAB-MIL 4
INTERESSES 8 JORPB 1.-